

zenergie n°7

LE JOURNAL D'INFORMATION DU SICSEF



La délégation de service public est confiée à Cofely

La délégation de service public confiée jusqu'à présent à Dalkia va prendre fin le 30 juin prochain. La préparation de cette échéance avait donné lieu, depuis l'an passé, à une réflexion de la part du Sicsef aboutissant à la rédaction de 5 objectifs. Ces derniers avaient été présentés lors d'une réunion publique le 9 novembre 2010.

A l'issue de la consultation destinée à choisir le meilleur délégataire répondant à ces objectifs, la société COFELY a été retenue.



Réunion publique du 9 novembre 2010

Qui est COFELY ?

La société COFELY fait partie du Groupe GDF SUEZ Energie Services. Elle est présente sur 62 réseaux de chauffage urbain en France. Son expérience n'est donc plus à démontrer. COFELY est une filiale de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU), et ses équipes sont en charge des réseaux à Versailles, Vitry-sur-Seine, Clichy, Champigny, Gennevilliers, Saint-Denis et la ZAC Landy Pleyel...

COFELY
GDF SUEZ

Le mot du Président

Jean-Marc Sallot

Maire adjoint à Franconville



Lorsque nous avons lancé la réflexion pour le renouvellement de la délégation de service public, nous avons défini un certain nombre d'objectifs auxquels les candidats devaient répondre obligatoirement.

Il s'agissait d'intégrer une source d'énergie renouvelable, la biomasse, dans la production de chaleur afin de limiter notre impact sur l'environnement et de stabiliser les prix de l'énergie. De plus, il fallait appliquer des tarifs compétitifs pour alléger les charges de chauffage pour les usagers et améliorer la qualité du service.

Nous avons reçu les offres de trois candidats : Dalkia, Coriance et COFELY qui ont présenté des dossiers très pertinents. Toutefois, les solutions apportées par la société COFELY offraient plus de garanties pour l'avenir du service.

Ainsi, grâce à la biomasse, les émissions de gaz à effet de serre seront réduites. Par ailleurs, dès la mise en service de la nouvelle chaufferie, à compter du 1^{er} octobre 2013, vous subirez beaucoup moins les variations de prix connues jusqu'à présent, sur les énergies fossiles. Vous serez de plus assujettis à une TVA de 5,5% sur la fourniture d'énergie.

C'est ainsi qu'avec l'accord unanime de l'ensemble des membres élus du Sicsef, mon choix s'est porté sur COFELY qui sera chargée de la bonne exécution du service à compter du 1^{er} juillet. Je suis heureux de ces changements qui seront profitables à toutes et à tous.

Le Sicsef restera toujours votre interlocuteur pour vous aider dans ces changements.

